



143, rue des Feux-Follets
Québec (Québec) G1B 1K8

Téléphone : (418) 666-6212
Télécopieur : (418) 666-4586
Service de garde : (418) 666-6264
Courriel : sousbois@csdps.qc.ca

**Centre de services
scolaire des
Premières-Seigneuries**

Québec



PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Membres du comité : Annie Guilbault, directrice
Mario Paré, éducateur spécialisé
Julie Genest, éducatrice spécialisée
Nathalie Wiseman, enseignante
Suzie Lévesque, enseignante
Amélie Roy, enseignante
Chantal Drouin, technicienne en service de garde

Coordonnateur : Mario Paré, éducateur spécialisé

Le plan de lutte a été présenté aux membres du conseil
d'établissement et a été approuvé par ceux-ci à la séance du :
2022-12-06

Ce document est inspiré du document de l'école La Primerose.

NOTRE ENGAGEMENT

La direction et l'équipe-école de l'école du Sous-bois se mobilisent pour offrir et maintenir un climat sain et sécuritaire pour tous. À cet effet, la direction ou son représentant s'engage à communiquer avec les parents de l'élève victime et les parents de l'élève agresseur/intimidateur, avec diligence et promptitude lorsqu'une situation d'intimidation a lieu et à offrir le soutien approprié aux jeunes concernés.

Ce plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence sera remis, après approbation au Conseil d'établissement, aux élèves, à leurs parents et à tout le personnel de l'école et affiché sur le site Internet à l'adresse : sousbois.csdps.qc.ca.

La direction s'engage aussi à diffuser le plan de lutte auprès du personnel de son équipe-école et assure, avec l'aide des membres du comité « plan de lutte », la mise en œuvre de ce dernier par le biais de rencontres, d'échanges et d'activités école.

OBJECTIF DU PLAN DE LUTTE

Le plan de lutte de l'école du Sous-Bois s'inscrit dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur du plan d'engagement vers la réussite et du projet éducatif, plus précisément à l'atteinte de l'orientation 2 : offrir un milieu sain et sécuritaire. Il s'inspire également des valeurs du Projet éducatif de l'école soit :

- Respect;
- Autonomie;
- Collaboration

DÉFINITIONS

L'intimidation c'est quoi?

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

La violence c'est quoi?

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

NOTRE SITUATION

Description de l'école en 2022-2023

465 élèves fréquentent l'école du Sous-Bois; 397 élèves au service de garde.

Description de l'équipe-école

L'équipe enseignante est composée de vingt et un titulaires et de six spécialistes.

Les services offerts sont :

- Orthopédagogie;
- Psychologie;
- Psychoéducatrice
- Orthophonie;
- Éducation spécialisée;
- Animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire.

Description du service de garde

Le service de garde compte une technicienne, une éducatrice classe principale, dix-neuf éducatrices en service de garde et trois techniciens en éducation spécialisée.

Analyse de la situation/Portrait de situation en matière de violence et d'intimidation

Suite à la passation du questionnaire électronique en 2021 (Chaire de recherche sur la sécurité et la violence en milieu éducatif, Université Laval) aux élèves de 4^e à la 6^e année, l'analyse de celui-ci nous permet de dégager les constats suivants :

- Selon les élèves, la violence se manifeste principalement de façon verbale et sociale (exclusion et rejet), majoritairement aux endroits suivants :
 - Sur le terrain de l'école
 - Au service de garde
 - Dans le quartier
- Les insultes et la bousculade sont les manifestations les plus fréquentes de la violence.
- Nos forces sont :
 - Les élèves se sentent souvent en sécurité;
 - Les élèves font confiance aux adultes pour parler de leur difficulté;

Juin 2022

Une consultation auprès des élèves et des membres du personnel s'est tenue dans le cadre de la démarche de révision de notre **projet éducatif**. Nous souhaitons mesurer le niveau de satisfaction de toutes les personnes nommées précédemment à l'égard du sentiment de sécurité des élèves sur la cour. Voici les résultats :

- Élèves 8,5 / 10
- Personnel 8,4 / 10

Le pouls se prendra 1 fois par année par l'entremise d'un sondage.

Le nombre de manquements majeurs est également suivi de près et analysé tous les ans. Voici les résultats :

- juin 2020 : 174 (pour 405 élèves : ces données ont été comptabilisées avant la COVID)
- juin 2021 : 106 (pour 410 élèves)
- juin 2022 : 112 (pour 465 élèves)

PRÉVENTION

À notre école, nous offrons des ateliers de prévention à tous les cycles afin d'outiller les jeunes à réagir adéquatement lors de manifestation de violence ou lors de conflits. Ces ateliers visent à contrer toute forme de violence et d'intimidation à l'école.

Voici les moyens de prévention que nous privilégions :

- Ateliers animés par la policière en prévention jeunesse :
 - 1^{re} année : « Vigile Vigilant »;
 - 4^e année : « Cyber-intimidation »;
 - 6^e année : « Faire le bon choix ».
- Ateliers et accompagnement de niveaux 2 et 3 pour travailler l'anxiété et les habiletés sociales;
- Accompagnement des élèves de niveaux 2 et 3 sur la cour pour les outiller en contexte réel de jeu
- Animation de différents ateliers par l'animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire;
- Envoi des règles de vie aux parents en début d'année et présentation des règles aux élèves de l'école;

- Signature d'un engagement à respecter les règles de vie par l'élève et ses parents;
- Moyens mis en place pour mobiliser l'ensemble du personnel de l'école concernant le déploiement et l'efficacité du plan de lutte de notre école par le biais d'information, de sensibilisation et d'échanges en équipe-école;
- Comité-école qui vise à mettre en œuvre et diffuser le plan de lutte auprès de l'équipe-école;
- Participation du comité aux formations offertes par les services éducatifs du centre de services.
- Conférence en ligne du Centre Cyber aide sur les comportements à adopter sur internet.

PROTOCOLE D'INTERVENTION EN CAS DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION

(En lien avec la loi 56 visant à prévenir et à combattre l'intimidation à l'école)

Pour que le comportement soit de l'intimidation, il faut les trois conditions suivantes : rapport de pouvoir, fréquence, intention.

Intimidation verbale

Menacer, crier des noms

Humilier (ridiculiser)

Nuire volontairement à la réputation



Intimidation physique

Pousser, bousculer, frapper

Donner des coups de pied

Cracher, voler

Cyberintimidation

Médias sociaux, applications informatiques, jeux vidéo...

IMPORTANT : Il faut distinguer l'intimidation des chicanes ou des conflits entre pairs. Afin de différencier ces deux réalités, il faut vérifier avec l'enfant « victime » si c'est la première fois qu'il subit cette violence du même enfant. Si le geste est répétitif et/ou régulier et qu'il entraîne un malaise, un sentiment de peur chez l'enfant, il s'agit d'un geste d'intimidation.

Avertissements	Conséquences	Personnes concernées*
La dénonciation	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture du dossier d'intimidation • Rencontre en présence des parents • Appel aux parents • Excuses écrites envers l'intimidé • Retenue avec réflexion écrite sur l'intimidation et signature des parents • Fiche d'engagement 	Enfant Parent Direction T.E.S. Enseignant Service de garde
Récidive 1	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre en présence des parents • Geste de réparation envers l'intimidé • Suspension interne • Plan d'intervention ou plan d'action 	Enfant Parent Direction T.E.S. Enseignant Service de garde
Récidive 2	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre en présence des parents • Suspension interne ou externe • Travail sur l'intimidation et signature des parents • Geste de réparation envers l'intimidé 	Enfant Parent Direction T.E.S. Enseignant Service de garde
Récidive 3	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre en présence des parents • Suspension externe • Travaux scolaires et réflexifs à faire à la maison, conditionnels à la réintégration • Signature d'un engagement • Geste de réparation envers l'intimidé • Possibilité d'une demande de relocalisation en cas de récidive 	Enfant Parent Direction T.E.S. Enseignant Service de garde

*En fonction de la gravité de la situation, la policière éducatrice et la DPJ peuvent s'ajouter à l'une ou l'autre des étapes.

La direction se réserve aussi le droit de modifier la séquence des interventions.

MESURES DE SOUTIEN ENCADREMENT OFFERT

AUPRÈS DE L'ÉLÈVE VICTIME

- Rencontrer immédiatement l'élève;
- Lui offrir un service d'accompagnement;
- Assurer sa sécurité;
- Effectuer un suivi.

AUPRÈS DE L'ÉLÈVE AGRESSEUR / INTIMIDATEUR

- Rencontrer l'élève;
- Évaluer sa capacité d'empathie;
- L'informer des sanctions disciplinaires;
- Lui offrir un service d'accompagnement.

AUPRÈS DE L'ÉLÈVE TÉMOIN

- Lui apprendre à ne pas tolérer la loi du silence;
- L'inviter à intervenir;
- Lui faire reconnaître qu'elle est sa position face au geste de violence (témoin passif ou actif);
- Lui offrir du soutien s'il est affecté par la situation.

SUIVI DU SIGNALEMENT OU DE LA PLAINTE

Tout signalement ou toute plainte sont traités de manière confidentielle et en respectant l'anonymat de la personne qui dénonce un acte de violence ou d'intimidation.

Modalités lors d'un signalement ou d'une plainte

- Désignation d'un adulte de référence;
- Consignation des événements par écrit;
- Preuves imprimées (ex. : échanges sur les médias sociaux, etc.);
- Protection de l'identité des témoins ou des dénonciateurs;
- Discrétion autour des rencontres;
- Communication avec les membres du personnel concernés pour mettre en place un filet de sécurité ;
- Communication avec les parents;
- Un rapport sommaire de plainte est acheminé à la direction générale de la commission scolaire.

En tout temps, un suivi est effectué pour informer les membres du personnel et les parents concernés de l'évolution du dossier.

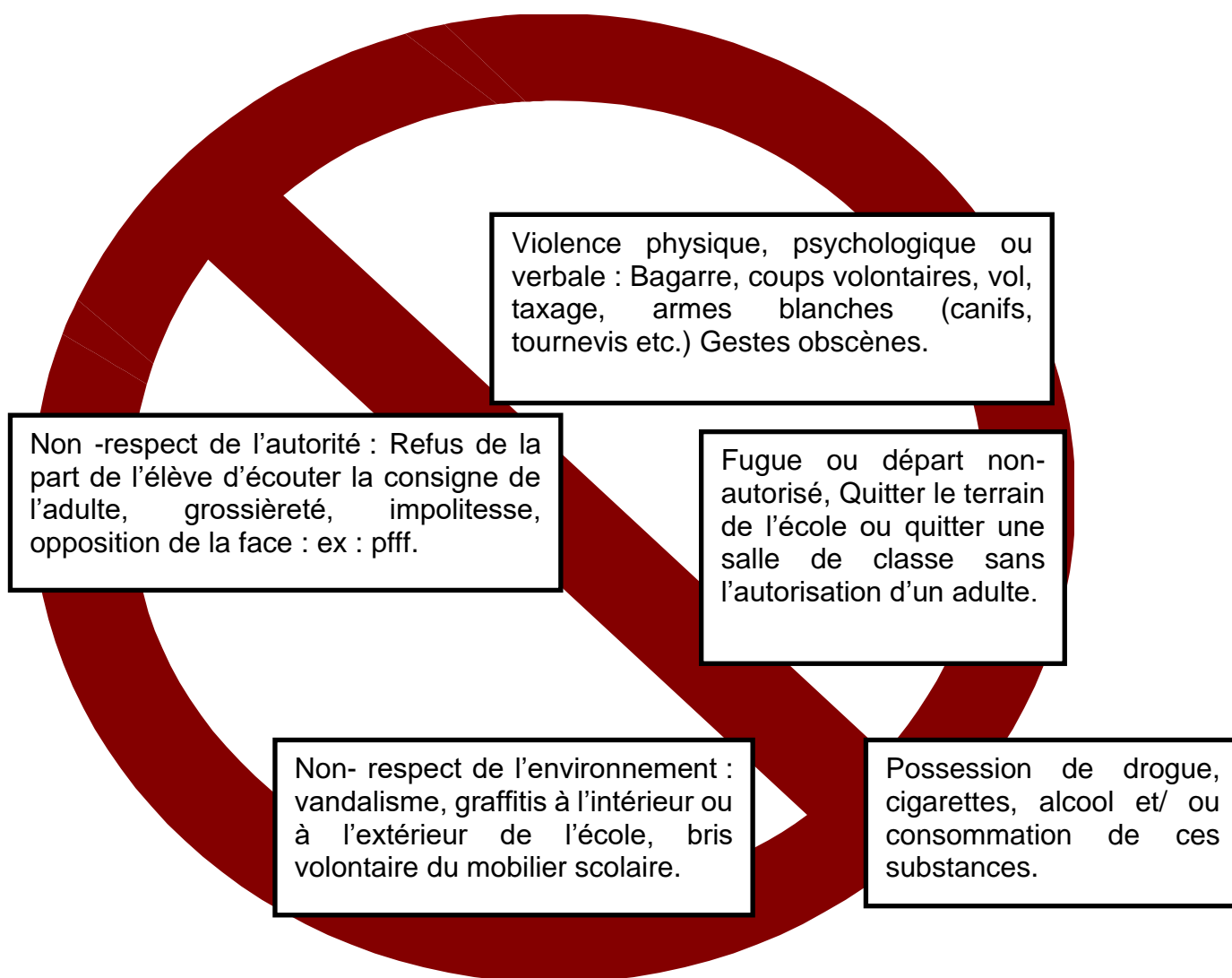


ANNEXE

MANQUEMENTS MAJEURS TOLÉRANCE ZÉRO

Voici les comportements pour lesquels il n'y a aucune tolérance et pour lesquels une intervention immédiate doit être faite à l'école.

Raison : Assurer un sentiment de sécurité et de bien-être à tous les élèves.



Lorsqu'il y a un manquement majeur, l'élève reçoit une fiche de manquement majeur entraînant l'application de mesures particulières telles : communication avec les parents, réflexion écrite par l'enfant et signée par les parents, suspension à l'interne ou à l'externe. Le tout est décidé en concertation avec la direction et les intervenants de l'école.